

Objet :

Décision n° 2011/11-05 relative à l'habilitation de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

F : changement d'intitulé
- Vu la demande présentée par l'École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon)
La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision:
La Commission accepte que la spécialité du diplôme délivré en partenariat avec l'ITII de Lyon devienne Génie industriel et mécanique au lieu de Mécanique. En conséquence le nouvel intitulé est le suivant : - Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon, spécialité Génie industriel et mécanique, en partenariat avec l'ITII de Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue. (habilitation accordée pour 6 ans à partir de la rentrée 2009 – Décision N° 2009/02-02)
Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 novembre 2011 Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 décembre 2011
Le président
Bernard REMAUD